

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Montastruc-la-Conseillère  
Séance ordinaire du 4 juillet 2023**

*Convocation envoyée le 28 juin 2023*

**Délibération N° 2023\_05\_05**

*Nombre d'Élus.....23*

*Nombre de présents.....15*

*Nombre de procurations.....8*

*Nombre d'absents.....0*

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montastruc-la-Conseillère s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Baptiste CAPEL, Maire.

**Présents** : Jean-Baptiste CAPEL, Véronique MILLET, William LASKIER, Nathalie BACHELET, Serge PEREZ, Vincent MESTDAGH, Sandrine GRELET, Marjorie MAUCOUARD, Hervé SAINGIER, Daniel FORTIER, Geoffrey PELEGRY, Chantal MICHAUX, Jean RIUS, Patricia CADOZ, Médéric GAUTIER,

**Procurations** :

Mireille LAURENS donne pouvoir à Nathalie BACHELET

Sandrine CHAUBET donne pouvoir à Daniel FORTIER

Agnès DU LAC donne pouvoir à Véronique MILLET

Philippe LALANNE donne pouvoir à William LASKIER

Mania LE NIVET donne pouvoir à Marjorie MAUCOUARD

Adeline GUIBERT donne pouvoir à Jean RIUS

Pierre JACOMINO donne pouvoir à Chantal MICHAUX

Nabila SENHADJI donne pouvoir à Patricia CADOZ

**Secrétaire de séance** : Marjorie MAUCOUARD

**Objet : Foncier – Cession de la Maison Demore au 86 avenue de Castelnau**

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la délibération 2022\_07\_03 autorisant la vente des parcelles AB 874 et 877 situées 86, avenue de Castelnau – 31380 Montastruc-La-Conseillère à un prix plancher de 340 000 €. Il est rappelé que ces parcelles sont d'une surface totale de 575 m<sup>2</sup>, sur lesquelles est érigée une maison d'habitation r+1 sur une parcelle arborée de type 4 de 151m<sup>2</sup>.

Considérant l'offre de M. et Mme FORNASIER résidant 460 route de la gare 31380 ROQUESERIERE à un prix de 340 000€,

*Si tel est votre avis, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :*

**Article 1 :** Le Conseil Municipal approuve la vente de ces parcelles au prix proposé de 340 000€ à M. et Mme FORNASIER résidant 460 route de la gare 31380 ROQUESERIERE.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié découlant de la présente délibération.

ABSTENTION	CONTRE	POUR
2 Jean RIUS Adeline GUIBERT		21

Le Maire,  
Jean-Baptiste CAPEL

